



Fiche de Données de Sécurité

V7510SS

Numéro de la version: 14.0

Révision: 2026-02-27

1 Identification

1.1 Identificateur de produit

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Composants des kits de test d'analyse de l'eau

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

AquaPhoenix Scientific, Inc.
860 Gitts Run Road
Hanover PA 17331
Etats-Unis

Téléphone: (866) 632-1291
e-mail: info@aquaphoenixsci.com
Site web: <https://www.aquaphoenixsci.com/>

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service d'information d'urgence

ChemTel Inc.: 1-800-255-3924, +01-813-248-0585

2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon SGH

Classe de danger	Catégorie	Classe et catégorie de danger	Mention de danger
toxicité aiguë (orale)	5	Acute Tox. 5	H303

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage

- Mention d'avertissement attention

- Pictogrammes non requis

- Mentions de danger
H303 Peut être nocif en cas d'ingestion.

- Conseils de prudence
P301+P317 EN CAS D'INGESTION: Demander une aide médicale.

- Composants dangereux pour l'étiquetage Diethylene glycol

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Fiche de Données de Sécurité

V7510SS

Numéro de la version: 14.0

Révision: 2026-02-27

Ne contient pas une substance PBT/vPvB à une concentration de $\geq 0,1\%$.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de $\geq 0,1\%$.

3 Composition/ information sur les ingrédients

3.1 Substances

Non pertinent (mélange)

3.2 Mélanges

Description du mélange

Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification selon SGH	Pictogrammes
Water	No CAS 7732-18-5	72.29		
Diethylene glycol	No CAS 111-46-6	20	Acute Tox. 4 / H302 Acute Tox. 4 / H332	
éthanol	No CAS 64-17-5	6	Flam. Liq. 2 / H225 Eye Irrit. 2 / H319 Carc. 1A / H350	  
sodium citrate dihydrate	No CAS 6132-04-3	0.5	Acute Tox. 5 / H313	
citric acid, monohydrate	No CAS 5949-29-1	0.4	Acute Tox. 5 / H313 Eye Irrit. 2 / H319	
sodium hydrogencarbonate	No CAS 144-55-8	0.2	Acute Tox. 5 / H303	
hydrogénosulfite de sodium	No CAS 7631-90-5	0.175	Acute Tox. 4 / H302 Acute Tox. 5 / H313 Acute Tox. 5 / H333 Skin Irrit. 2 / H315 Eye Irrit. 2 / H319 Aquatic Acute 3 / H402	
sodium dithionite	No CAS 7775-14-6	0.175	Self-heat. 1 / H251 Acute Tox. 5 / H303 Acute Tox. 5 / H313 Acute Tox. 5 / H333	
EDTA, Disodium Salt, Dihydrate	No CAS 6381-92-6	0.1	Acute Tox. 5 / H303 Acute Tox. 4 / H332 STOT RE 2 / H373 Aquatic Acute 3 / H402	 
Sodium Thiosulfate Pentahydrate	No CAS 10102-17-7	0.1	Acute Tox. 5 / H313 Acute Tox. 4 / H332	
Indigo Carmine	No CAS 860-22-0	0.06	Acute Tox. 5 / H303	

Remarques

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16

4 Premiers soins

4.1 Description des premiers secours

Fiche de Données de Sécurité

V7510SS

Numéro de la version: 14.0

Révision: 2026-02-27

Notes générales

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. Tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

Après inhalation

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Fournir de l'air frais.

Après contact cutané

Laver abondamment à l'eau et au savon.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

5 Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

L'eau pulvérisée, Mousse résistant aux alcools, Poudre BC, Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à pleine puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Oxydes azotés (NO_x), Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri.

Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Fiche de Données de Sécurité

V7510SS

Numéro de la version: 14.0

Révision: 2026-02-27

Couverture des égouts

Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). Recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

Méthodes de confinement

Utilisation des matériaux adsorbants.

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

7 Manutention et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations

Porter des lunettes résistantes aux chocs et aux éclaboussures.

- Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Maîtriser les effets

Protéger contre l'exposition externe tel(s) que

chaleur, températures hautes, lumière, rayonnement UV/la lumière naturelle

8 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)

Pays	Nom de l'agent	No CAS	Identificateur	VME [ppm]	VME [mg/m³]	VLCT [ppm]	VLCT [mg/m³]	VP [ppm]	VP [mg/m³]	Mention	Source
CA	éthanol	64-17-5	OEL (BC)			1,000					"BC Regulation"
CA	éthanol	64-17-5	OEL (ON-MoL)			1,000					MoL
CA	éthanol (alcool éthylique)	64-17-5	OEL (AB)	1,000	1,880						OHS Code
CA	alcool éthylique	64-17-5	PEV/VE A			1,000					Regulation OHS

Fiche de Données de Sécurité

V7510SS

Numéro de la version: 14.0

Révision: 2026-02-27

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)

Pays	Nom de l'agent	No CAS	Identificateur	VME [ppm]	VME [mg/m³]	VLCT [ppm]	VLCT [mg/m³]	VP [ppm]	VP [mg/m³]	Mention	Source
CA	bisulfite de sodium	7631-90-5	OEL (AB)		5						OHS Code
CA	bisulfite de sodium	7631-90-5	OEL (BC)		5						"BC Regulation"
CA	bisulfite de sodium	7631-90-5	OEL (ON-MoL)		5						MoL
CA	bisulfite de sodium	7631-90-5	PEV/VE A		5						Regulation OHS

Mention

- VLCT valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes (sauf indication contraire)
- VME valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps (sauf indication contraire)
- VP valeur plafond au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition (ceiling value)

DNEL pertinents des composants

Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition
Diethylene glycol	111-46-6	DNEL	44 mg/m³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
Diethylene glycol	111-46-6	DNEL	60 mg/m³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets locaux
Diethylene glycol	111-46-6	DNEL	43 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
sodium dithionite	7775-14-6	DNEL	206 mg/m³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
hydrogénosulfite de sodium	7631-90-5	DNEL	246 mg/m³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
EDTA, Disodium Salt, Dihydrate	6381-92-6	DNEL	1.5 mg/m³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
EDTA, Disodium Salt, Dihydrate	6381-92-6	DNEL	3 mg/m³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets systémiques
EDTA, Disodium Salt, Dihydrate	6381-92-6	DNEL	1.5 mg/m³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets locaux
EDTA, Disodium Salt, Dihydrate	6381-92-6	DNEL	3 mg/m³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets locaux

Fiche de Données de Sécurité

V7510SS

Numéro de la version: 14.0

Révision: 2026-02-27

PNEC pertinents des composants						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
sodium citrate dihydrate	6132-04-3	PNEC	0.44 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
sodium citrate dihydrate	6132-04-3	PNEC	0.044 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
sodium citrate dihydrate	6132-04-3	PNEC	1,000 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
sodium citrate dihydrate	6132-04-3	PNEC	34.6 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
sodium citrate dihydrate	6132-04-3	PNEC	3.46 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
sodium citrate dihydrate	6132-04-3	PNEC	33.1 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)
citric acid, monohydrate	5949-29-1	PNEC	0.44 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
citric acid, monohydrate	5949-29-1	PNEC	0.044 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
citric acid, monohydrate	5949-29-1	PNEC	1,000 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
citric acid, monohydrate	5949-29-1	PNEC	34.6 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
citric acid, monohydrate	5949-29-1	PNEC	3.46 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
citric acid, monohydrate	5949-29-1	PNEC	33.1 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)
hydrogénosulfite de sodium	7631-90-5	PNEC	1.09 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
hydrogénosulfite de sodium	7631-90-5	PNEC	0.11 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
hydrogénosulfite de sodium	7631-90-5	PNEC	10.71 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
EDTA, Disodium Salt, Dihydrate	6381-92-6	PNEC	2.5 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
EDTA, Disodium Salt, Dihydrate	6381-92-6	PNEC	0.25 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
EDTA, Disodium Salt, Dihydrate	6381-92-6	PNEC	50 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
EDTA, Disodium Salt, Dihydrate	6381-92-6	PNEC	1.1 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Ventilation générale.

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

Fiche de Données de Sécurité

V7510SS

Numéro de la version: 14.0

Révision: 2026-02-27

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection de la peau

- Protection des mains

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. En cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- Mesures de protection diverse

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Description du produit: Voir le site Web ou le catalogue pour plus de détails.

État physique	liquide
Couleur	non déterminé
Odeur	caractéristique
Point de fusion/point de congélation	>-15 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>105 °C à 1,013 hPa
Taux d'évaporation	non déterminé
Inflammabilité	cette matière est combustible, mais elle ne s'enflamme pas facilement
Limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé
Point d'éclair	non déterminé
Température d'auto-inflammabilité	372 °C (température d'inflammation spontanée des liquides et des gaz)
Température de décomposition	non pertinent
(valeur de) pH	5.7 – 5.8
Viscosité cinématique	non déterminé

Solubilité(s)

Solubilité dans l'eau	en toute proportion miscible
-----------------------	------------------------------

Fiche de Données de Sécurité

V7510SS

Numéro de la version: 14.0

Révision: 2026-02-27

Coefficient de partage

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	cette information n'est pas disponible
---	--

Pression de vapeur	169.3 hPa à 25 °C
--------------------	-------------------

Densité et/ou densité relative

Densité	non déterminé
Densité de vapeur relative	des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles
Densité relative	1.022 (eau = 1)

Caractéristiques des particules	non pertinent (liquide)
---------------------------------	-------------------------

10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

10.2 Stabilité chimique

Voir en bas "Conditions à éviter".

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4 Conditions à éviter

Il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

10.5 Matières incompatibles

Combustibles

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

11 Données toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

Procédure de classification

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Classification selon SGH

Toxicité aiguë

Peut être nocif en cas d'ingestion.

- Estimation de la toxicité aiguë (ETA)
Oral 2,500 mg/kg

Fiche de Données de Sécurité

V7510SS

Numéro de la version: 14.0

Révision: 2026-02-27

Estimation de la toxicité aiguë (ETA) de composants			
Norm de la substance	No CAS	Voie d'exposition	ETA
Diethylene glycol	111-46-6	oral	500 mg/kg
Diethylene glycol	111-46-6	inhalation: vapeur	11 mg/l/4h
Diethylene glycol	111-46-6	inhalation: poussières/brouillard	>4.6 mg/l/4h
sodium citrate dihydrate	6132-04-3	cutané	>2,000 mg/kg
citric acid, monohydrate	5949-29-1	cutané	>2,000 mg/kg
sodium hydrogencarbonate	144-55-8	oral	>4,000 mg/kg
sodium dithionite	7775-14-6	oral	2,500 mg/kg
sodium dithionite	7775-14-6	cutané	>2,000 mg/kg
sodium dithionite	7775-14-6	inhalation: vapeur	25 mg/l/4h
sodium dithionite	7775-14-6	inhalation: poussières/brouillard	>5.5 mg/l/4h
hydrogénosulfite de sodium	7631-90-5	oral	500 mg/kg
hydrogénosulfite de sodium	7631-90-5	cutané	>2,000 mg/kg
hydrogénosulfite de sodium	7631-90-5	inhalation: vapeur	25 mg/l/4h
hydrogénosulfite de sodium	7631-90-5	inhalation: poussières/brouillard	>5.5 mg/l/4h
EDTA, Disodium Salt, Dihydrate	6381-92-6	oral	2,800 mg/kg
EDTA, Disodium Salt, Dihydrate	6381-92-6	inhalation: poussières/brouillard	1.5 mg/l/4h
Sodium Thiosulfate Pentahydrate	10102-17-7	cutané	>2,000 mg/kg
Sodium Thiosulfate Pentahydrate	10102-17-7	inhalation: poussières/brouillard	>2.6 mg/l/4h
Indigo Carmine	860-22-0	oral	>2,000 mg/kg

Corrosion/irritation cutanée

N'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

N'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

Mutagénicité sur cellules germinales

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

Cancérogénicité

N'est pas classé comme cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

Fiche de Données de Sécurité

V7510SS

Numéro de la version: 14.0

Révision: 2026-02-27

Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

11.2 Informations sur les autres dangers

Il n'y a aucune information additionnelle.

12 Données écologiques

12.1 Toxicité

N'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

12.2 Persistance et dégradabilité

Des données ne sont pas disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Des données ne sont pas disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient pas une substance PBT/vPvB à une concentration de $\geq 0,1\%$.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de $\geq 0,1\%$.

12.7 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

13 Données sur l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente.

14 Informations relatives au transport

- | | | |
|------|--|---|
| 14.1 | Numéro ONU | non soumis aux règlements sur le transport |
| 14.2 | Désignation officielle de transport de l'ONU | non pertinent |
| 14.3 | Classe(s) de danger pour le transport | aucune |
| 14.4 | Groupe d'emballage | pas attribué |
| 14.5 | Dangers pour l'environnement | pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses |
- 14.6 Autres informations pertinentes**
Les marquages et les étiquettes des conteneurs d'expédition, reçus de AquaPhoenix, peuvent différer des informations ci-dessus. Les produits dont le transport est réglementé seront emballés par AquaPhoenix en tant que marchandises dangereuses en quantités exceptées conformément aux réglementations IATA, US DOT et IMDG. AquaPhoenix peut également choisir d'expédier certains produits sous le nom de kit chimique UN 3316, classe de danger 9, groupe d'emballage II ou III. En cas de réexpédition, il est de la responsabilité de l'expéditeur de déterminer les étiquettes et marquages appropriés conformément à la réglementation en vigueur en matière de transport.
- 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**
Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

Fiche de Données de Sécurité

V7510SS

Numéro de la version: 14.0

Révision: 2026-02-27

Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

Informations relatives au transport - Réglementations nationales - Informations supplémentaires (UN RTDG)

Non soumis aux règlements sur le transport: RTMD de l'ONU

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) - Informations supplémentaires

Non soumis à l'IMDG.

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR) - Informations supplémentaires

Non soumis à l'OACI-IATA.

15 Informations sur la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales (États-Unis)

Toxic Substance Control Act (TSCA)

les ingrédients ne sont pas tous répertoriés (ACTIVE)

Superfund Amendment and Reauthorization Act (SARA TITLE III)

- The List of Extremely Hazardous Substances and Their Threshold Planning Quantities (EPCRA Section 302, 304)

aucun des composants n'est énuméré

- Specific Toxic Chemical Listings (EPCRA Section 313)

aucun des composants n'est énuméré

Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (CERCLA)

- List of Hazardous Substances and Reportable Quantities (CERCLA section 102a) (40 CFR 302.4)

Nom de la substance	Remarques	Statutory code	Final RQ pounds (Kg)
hydrogénosulfite de sodium		1	5000 (2270)

Légende

1 "1" indicates that the statutory source is section 311(b)(2) of the Clean Water Act

Clean Air Act

aucun des composants n'est énuméré

Right to Know Hazardous Substance List

- Hazardous Substance List (NJ-RTK)

Nom de la substance	Remarques	Classifications
éthanol		CA MU TE F3
Diethylene glycol		
hydrogénosulfite de sodium		CO
sodium dithionite		R2

Fiche de Données de Sécurité

V7510SS

Numéro de la version: 14.0

Révision: 2026-02-27

Légende

CA	Cancérogène
CO	Corrosif
F3	Flammable - Third Degree
MU	Mutagène
R2	Reactive - Second Degree
TE	Tératogène

California Environmental Protection Agency (Cal/EPA): Proposition 65 - Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986

Proposition 65 List of chemicals		
Nom selon l'inventaire	Remarques	Type of the toxicity
éthanol (alcool éthylique)	in alcoholic beverages	developmental

Orientations disponibles spécifiques au niveau de l'industrie ou du secteur

NPCA-HMIS® III

Hazardous Materials Identification System (système d'identification des matières dangereuses). American Coatings Association (association américaine des fabricants de revêtements).

Catégorie	Évaluation	Description
Chronic	*	chronic (long-term) health effects may result from repeated overexposure
Health	0	no significant risk to health
Flammability	1	material that must be preheated before ignition can occur
Physical hazard	0	material that is normally stable, even under fire conditions, and will not react with water, polymerize, decompose, condense, or self-react. Non-explosive
Personal protection	-	

NFPA® 704

Système normalisé d'identification des dangers présentés par des substances en vue des interventions d'urgence.

Catégorie	Degré de danger	Description
Flammability	1	material that must be preheated before ignition can occur
Health	0	material that, under emergency conditions, would offer no hazard beyond that of ordinary combustible material
Instability	0	material that is normally stable, even under fire conditions
Special hazard		

Inventaires nationaux

Pays	Inventaire	Status
AU	AIIC	tous les composants sont énumérés
CA	DSL	les composants ne sont pas tous énumérés
CN	IECSC	tous les composants sont énumérés
EU	ECSI	tous les composants sont énumérés

Fiche de Données de Sécurité

V7510SS

Numéro de la version: 14.0

Révision: 2026-02-27

Pays	Inventaire	Status
EU	REACH Reg.	les composants ne sont pas tous énumérés
JP	CSCL-ENCS	tous les composants sont énumérés
KR	KECI	tous les composants sont énumérés
MX	INSQ	les composants ne sont pas tous énumérés
NZ	NZIoC	tous les composants sont énumérés
PH	PICCS	tous les composants sont énumérés
TR	CICR	les composants ne sont pas tous énumérés
TW	TCSI	tous les composants sont énumérés
US	TSCA	les composants ne sont pas tous énumérés

Légende

AIIC	Australian Inventory of Industrial Chemicals
CICR	Chemical Inventory and Control Regulation
CSCL-ENCS	List of Existing and New Chemical Substances (CSCL-ENCS)
DSL	Liste intérieure des substances (LIS)
ECSI	CE inventaire de substances (EINECS, ELINCS, NLP)
IECSC	Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China
INSQ	National Inventory of Chemical Substances
KECI	Korea Existing Chemicals Inventory
NZIoC	New Zealand Inventory of Chemicals
PICCS	Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)
REACH Reg.	substances enregistrées REACH
TCSI	Taiwan Chemical Substance Inventory
TSCA	Toxic Substance Control Act

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

16 Autres informations

Abréviations et acronymes

Abr.	Description des abréviations utilisées
"BC Regulation"	OHS Regulation: Section 5.48 (British Columbia)
Acute Tox.	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	Dangereux pour le milieu aquatique - danger aigu
Carc.	Cancérogénicité
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
DNEL	Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet)
ED	Perturbateur endocrinien
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)

Fiche de Données de Sécurité

V7510SS

Numéro de la version: 14.0

Révision: 2026-02-27

Abr.	Description des abréviations utilisées
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
Eye Dam.	Causant des lésions oculaires graves
Eye Irrit.	Irritant oculaire
Flam. Liq.	Liquide inflammable
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
MoL	Ministry of Labor: Current Occupational Exposure Limits for Ontario Workplaces Required under Regulation 833
NLP	No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)
NPCA-HMIS® III	National Paint and Coatings Association: Hazardous Materials Identification System - HMIS® III, Third Edition
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
OHS Code	Occupational Health and Safety Code: Occupational exposure limits for chemical substances (Alberta)
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet)
ppm	Parties par million
Regulation OHS	Règlement sur la santé et la sécurité du travail: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air (Québec)
RTECS	Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (base de données de NIOSH avec des informations toxicologiques)
RTMD de l'ONU	Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses
Self-heat.	Matière auto-échauffant
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
Skin Corr.	Corrosif pour la peau
Skin Irrit.	Irritant pour la peau
STOT RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
VLCT	Valeur limite court terme
VME	Valeur limite de moyenne d'exposition
VP	Valeur plafond
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

Principales références bibliographiques et sources de données

Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques ("Livre violet").

Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses. Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques: La classification est fondée sur un mélange testé.

Dangers pour la santé, Dangers pour l'environnement: La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Fiche de Données de Sécurité

V7510SS

Numéro de la version: 14.0

Révision: 2026-02-27

Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans la rubrique 2 et 3)

Code	Texte
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H251	Matière auto-échauffante; peut s'enflammer.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H303	Peut être nocif en cas d'ingestion.
H313	Peut être nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H333	Peut être nocif par inhalation.
H350	Peut provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H402	Nocif pour les organismes aquatiques.

Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.